



Les épreuves du concours ont été définies par [l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré](#)

Programme des épreuves d'admissibilité

Un thème (programmes de collège) et quatre axes (programmes de lycée) sont inscrits au programme du concours. Le thème est renouvelé tous les deux ans, les axes par moitié chaque année.

Thème culturel du programme de collège

- École et société

Axes du programme de lycée

- Représentations de soi et rapport à autrui
- Art et pouvoir
- Espace privé et espace public
- Territoire et mémoire